

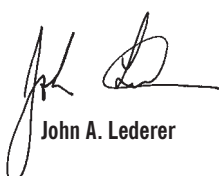
Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw limitée, qui en assume la responsabilité. Outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

La direction maintient un système de contrôles internes renforcés par les normes de conduite et de déontologie de la société de façon à fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les vérificateurs internes, qui sont des employés de la société, examinent et évaluent les contrôles internes pour le compte de la direction, de concert avec les vérificateurs indépendants. Les états financiers consolidés ont été vérifiés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés vérificateurs indépendants par vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité de vérification, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des états financiers consolidés et du contrôle financier de l'exploitation. Le comité de vérification recommande les vérificateurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité de vérification tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et membres de la direction responsables des finances, les vérificateurs internes et indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à la vérification et la communication de l'information financière. Les vérificateurs indépendants et les vérificateurs internes ont accès sans réserve au comité de vérification. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité de vérification en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Le président,



John A. Lederer

Toronto, Canada


Le 7 mars 2006

Le vice-président exécutif,



Richard P. Mavrincac

Le vice-président exécutif,



Stephen A. Smith

Rapport des vérificateurs indépendants

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Les Compagnies Loblaw limitée au 31 décembre 2005 et au 1^{er} janvier 2005 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices de 52 semaines terminés respectivement à ces dates. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également, l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2005 et au 1^{er} janvier 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Toronto, Canada

Le 7 mars 2006

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2005 et le 1^{er} janvier 2005
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)
Chiffre d'affaires	27 801 \$	26 209 \$
Charges d'exploitation		
Coût des marchandises vendues, frais de vente et d'administration	25 716	24 084
Amortissement	558	473
Charges de restructuration et autres charges (note 3)	86	
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales (note 4)	40	
	26 400	24 557
Bénéfice d'exploitation	1 401	1 652
Intérêts débiteurs (note 5)	252	239
Bénéfice avant les impôts	1 149	1 413
Impôts sur les bénéfices (note 9)	400	445
Bénéfice net avant la part des actionnaires sans contrôle	749	968
Part des actionnaires sans contrôle	3	
Bénéfice net	746 \$	968 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 6)		
De base	2,72 \$	3,53 \$
Dilué	2,71 \$	3,51 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des bénéfices non répartis

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2005 et le 1^{er} janvier 2005
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice		
présentés antérieurement	4 222 \$	3 496 \$
Incidence de la mise en œuvre de la nouvelle norme comptable (note 2)	(29)	
Bénéfices non répartis au début de l'exercice (retraités)	4 193	3 496
Bénéfice net	746	968
Prime au rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation (note 16)	(15)	(33)
Dividendes déclarés, par action ordinaire – 84 ¢ (76 ¢ en 2004)	(230)	(209)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	4 694 \$	4 222 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Au 31 décembre 2005 et au 1^{er} janvier 2005
(en millions de dollars)

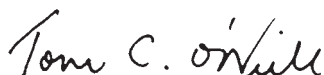
	2005	2004
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 7)	916 \$	549 \$
Placements à court terme (note 7)	4	275
Débiteurs (note 8)	656	665
Stocks	2 020	1 821
Impôts sur les bénéfices	3	
Impôts futurs (note 9)	72	81
Frais payés d'avance et autres actifs	30	32
Total de l'actif à court terme	3 701	3 423
Immobilisations (note 10)	7 785	7 113
Écarts d'acquisition (note 11)	1 587	1 621
Autres actifs (note 12)	688	792
Total de l'actif	13 761 \$	12 949 \$
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire	30 \$	28 \$
Effets commerciaux	436	473
Créditeurs et charges à payer	2 535	2 307
Impôts sur les bénéfices		109
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 14)	161	216
Total du passif à court terme	3 162	3 133
Dette à long terme (note 14)	4 194	3 935
Impôts futurs (note 9)	237	184
Autres passifs (note 15)	271	283
Part des actionnaires sans contrôle	11	
Total du passif	7 875	7 535
Capitaux propres		
Capital-actions ordinaires (note 16)	1 192	1 192
Bénéfices non répartis	4 694	4 222
Total des capitaux propres	5 886	5 414
Total du passif et des capitaux propres	13 761 \$	12 949 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil,



W. Galen Weston
Administrateur



Thomas C. O'Neill
Administrateur

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2005 et le 1^{er} janvier 2005
(en millions de dollars)

	2005 (52 semaines)	2004 (52 semaines)
Activités d'exploitation		
Bénéfice net avant la part des actionnaires sans contrôle	749 \$	968 \$
Amortissement	558	473
Charges de restructuration et autres charges (note 3)	86	
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales (note 4)	40	
Impôts futurs	90	67
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	(51)	(99)
Autre	17	34
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 489	1 443
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(1 156)	(1 258)
Placements à court terme	271	83
Produit tiré de la vente d'immobilisations	109	110
Sommes à recevoir sur cartes de crédit, après titrisation (note 8)	(84)	(34)
Placements dans des franchises et autres sommes à recevoir	53	(26)
Autre	(96)	(52)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(903)	(1 177)
Activités de financement		
Dette bancaire	(17)	(11)
Effets commerciaux	(37)	(130)
Dette à long terme (note 14)		
– émise	333	200
– remboursée	(240)	(103)
Capital-actions ordinaires		
– émis (notes 16 et 17)	1	
– racheté (note 16)	(16)	(35)
Dividendes	(230)	(209)
Autre	(2)	(2)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(208)	(290)
Incidence des variations du taux de change sur les espèces et quasi-espèces (note 7)	(31)	(45)
Incidence initiale des entités à détenteurs de droits variables (note 2)	20	
Variation des espèces et quasi-espèces	367	(69)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	549	618
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	916 \$	549 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2005 et le 1^{er} janvier 2005
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Note 1. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

Périmètre de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Les Compagnies Loblaw limitée et ceux de ses filiales appelées collectivement la « société » ou « Loblaw ». La participation de la société dans le capital-actions comportant droit de vote des filiales est de 100 %. Avec effet le 2 janvier 2005, la société devait, aux termes de la note d'orientation concernant la comptabilité 15 (« NOC-15 »), « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables », publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »), consolider certaines entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de la majorité des droits de vote.

Des renseignements supplémentaires à l'égard de la mise en application de la NOC-15 figurent à la note 2.

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus près du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais comprend 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices terminés le 31 décembre 2005 et le 1^{er} janvier 2005 comprenaient chacun 52 semaines.

Constatation des produits Le chiffre d'affaires comprend les produits tirés des ventes au détail, déduction faite des rendus, conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins franchisés indépendants qui sont consolidés par la société conformément à la NOC-15. En outre, le chiffre d'affaires comprend les ventes conclues avec les magasins associés, les marchands indépendants et les magasins franchisés, exclusion faite des magasins qui sont des EDDV, ainsi que les frais de service que ceux-ci versent à la société. La société constate les produits au moment de la vente à ses clients.

Bénéfice par action (« BPA ») Le BPA de base est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le BPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions, ce qui suppose que toutes les options sur actions en cours, au prix d'exercice inférieur au cours du marché moyen sont exercées et que le produit ainsi tiré de ces options sera utilisé pour le rachat d'actions ordinaires de la société selon le cours du marché moyen pendant l'exercice.

Espèces, quasi-espèces et dette bancaire Les soldes d'encaisse, que la société a la possibilité et l'intention de compenser, servent à réduire la dette bancaire inscrite. Les quasi-espèces sont des placements très liquides échéant dans un délai de 90 jours ou moins.

Placements à court terme Les placements à court terme sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur à la cote, selon le moins élevé des deux, et se composent essentiellement de titres du gouvernement des États-Unis, d'effets commerciaux et de dépôts bancaires.

Sommes à recevoir sur cartes de crédit La société, par l'entremise de la Banque le Choix du Président (« la Banque PC »), filiale en propriété exclusive de la société, détient des sommes à recevoir sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision pour pertes sur créances. Les sommes à recevoir sur cartes de crédit, si elles sont échues selon les dispositions du contrat, ne sont pas classées à titre de sommes ayant subi une dépréciation, mais sont complètement radiées, lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours selon les dispositions du contrat ou lorsque le recouvrement est considéré comme improbable, selon la plus rapprochée de ces deux éventualités. Les intérêts créditeurs sur les sommes à recevoir sur cartes de crédit sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et constatés dans le bénéfice d'exploitation.

Provisions pour pertes sur créances La Banque PC maintient un compte de provision générale pour pertes probables sur créances relativement au risque global pour lequel les pertes ne peuvent être établies de manière détaillée. La provision est fondée sur l'analyse statistique du rendement antérieur, le niveau des provisions déjà établies et sur le jugement de la direction. La provision pour pertes sur créances est déduite du solde des sommes à recevoir sur cartes de crédit. Le montant net de la provision pour pertes sur créances pour l'exercice est constaté dans le bénéfice d'exploitation.

Titrisation La Banque PC procède à la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits dans ces sommes à recevoir à une fiducie indépendante et n'exerce aucun contrôle sur la gestion et l'administration de cette fiducie ni sur ses actifs. Lorsque la Banque PC vend des sommes à recevoir sur cartes de crédit dans le cadre d'une opération de titrisation, elle conserve des droits dans les sommes à recevoir titrisées, qui correspondent au droit à des rentrées futures, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de toutes les sommes à recevoir sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des sommes à recevoir sur cartes de crédit vendues à la fiducie. Tout gain ou toute perte sur la vente de ces créances dépend en partie de la valeur comptable antérieure des créances visées par la titrisation, répartie entre les créances vendues et les droits conservés, d'après leurs justes valeurs relatives à la date de la titrisation. Les justes valeurs sont déterminées à l'aide d'un modèle financier. Tout gain ou toute perte sur une vente est constaté dans le bénéfice d'exploitation au moment de la titrisation. La valeur comptable des droits conservés est évaluée périodiquement et si une baisse de valeur durable est déterminée, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur.

Contreparties reçues d'un fournisseur La société reçoit une contrepartie de certains de ses fournisseurs dont elle achète les produits pour les revendre. Ces contreparties sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat et de mise en marché, y compris dans le cadre de programmes des fournisseurs comme des réductions d'achat de masse, des escomptes sur achats, des frais de listage et des contreparties d'exclusivité. La contrepartie reçue d'un fournisseur constitue une réduction des prix des produits ou des services du fournisseur et elle est imputée en diminution du coût des marchandises vendue et des stocks connexes lors de sa constatation dans l'état des résultats et dans le bilan. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie constitue soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis au fournisseur ou au titre de remboursements de frais de commercialisation engagés pour promouvoir les produits du fournisseur, sous réserve de certaines conditions.

Stocks Les stocks des magasins de détail sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, moins la marge bénéficiaire brute normale, selon le moins élevé des deux. Les stocks de gros et saisonniers de marchandises générales sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant est déterminé essentiellement selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, qui comprend les intérêts capitalisés. L'amortissement commence dès l'utilisation des actifs et est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir le prix coûtant de ces actifs sur leur durée de vie utile estimative. La durée de vie utile estimative varie de 20 à 40 ans dans le cas des bâtiments, 10 ans pour les améliorations aux immeubles et de 3 à 10 ans dans le cas du matériel et des agencements. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée de vie utile estimative du bien ou sur la durée du contrat de location de 10 ans au maximum plus les options de renouvellement, s'il y a lieu, si cette durée est plus courte.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La société soumet également chaque année les immobilisations à un test de dépréciation. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des magasins, des groupes d'actifs sont constitués au plus bas niveau de regroupement, soit le niveau pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont, dans une large mesure, indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs. Par conséquent, les flux de trésorerie nets des magasins sont regroupés par marché primaire, où les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Les marchés primaires font référence à des régions où sont exploités un certain nombre de magasins de formats variés à proximité les uns des autres. S'il existe des indicateurs de dépréciation, comme des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs soutenus du groupe d'actifs respectif, une estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés pour chacun des magasins de ce groupe est établie et comparée à sa valeur comptable. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des centres de distribution, les flux de trésorerie nets des centres de distribution sont regroupés avec les flux de trésorerie nets respectifs des magasins qu'ils desservent. Une dépréciation dans le réseau de magasins desservis par le centre de distribution indiquerait qu'il y a aussi une dépréciation des actifs du centre de distribution. S'il est établi que ces actifs ont subi une dépréciation, la perte de valeur est calculée comme étant l'excédent de la valeur comptable par rapport à la juste valeur. De plus, la valeur comptable des actifs à long terme est évaluée lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de fermer un magasin ou un centre de distribution ou de déménager ou de convertir un magasin si la valeur comptable de ses actifs est supérieure aux flux de trésorerie futurs non actualisés prévus.

Charges reportées Les coûts d'émission relatifs à la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de la dette. Les autres charges reportées sont amorties sur la durée de vie utile estimative des actifs visés, allant jusqu'à 15 ans.

Écarts d'acquisition Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, et leur valeur comptable est soumise à un test de dépréciation au moins une fois par année. Toute dépréciation de la valeur comptable des écarts d'acquisition est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

Instruments financiers dérivés La société a recours à des accords d'instruments financiers dérivés sous forme de swaps de devises, de swaps de taux d'intérêt et de contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours du marché des actions ordinaires de la société. La société n'a pas recours à des accords d'instruments financiers dérivés pour des motifs de négociation ou de spéculation.

La société identifie, désigne et documente officiellement les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt utilisés comme couverture de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt variables sur une partie de ses actifs libellés en dollars américains, principalement les quasi-espèces et les placements à court terme et les swaps de taux d'intérêt comme couverture de flux de trésorerie à l'égard des taux d'intérêt variables des effets commerciaux. Des tests d'efficacité ont également été effectués pour évaluer l'efficacité des couvertures dès leur mise en vigueur, sur une base continue, de manière rétrospective et prospective.

Les redressements des taux de change matérialisés et non matérialisés sur les swaps de devises sont compensés par les redressements des taux de change matérialisés et non matérialisés sur une partie des actifs libellés en dollars américains de la société et sont constatés dans le bénéfice d'exploitation. Les sommes à recevoir ou à payer cumulatives et non matérialisées découlant des taux de change sont prises en compte respectivement dans les autres actifs ou dans les autres passifs. L'opération de change des paiements d'intérêt sur les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice dans les intérêts débiteurs. Les gains ou les pertes non matérialisés sur les swaps de taux d'intérêt désignés comme relation de couverture efficace ne sont pas comptabilisés.

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme relation de couverture efficace sont mesurés à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est constatée dans les intérêts débiteurs.

En 2005, un contrat à terme d'électricité a expiré, lequel avait été désigné comme couverture des flux de trésorerie visant à contrer la volatilité des coûts d'électricité de la société en Ontario, au Canada. Avant l'expiration, les gains et pertes sur le contrat à terme d'électricité étaient constatés dans le bénéfice d'exploitation à mesure que les coûts réels d'électricité étaient constatés.

Les contrats à terme de capitaux propres sont utilisés pour gérer les fluctuations du coût de rémunération à base d'actions de la société étant donné que leur valeur peut varier en fonction des variations du cours des actions ordinaires sous-jacentes. Les redressements du cours du marché sur les contrats à terme de capitaux propres sont constatés dans le bénéfice d'exploitation comme des gains ou des pertes et les gains ou les pertes cumulatifs et non matérialisés sont comptabilisés respectivement dans les autres actifs ou dans les autres passifs. L'intérêt sur les contrats à terme de capitaux propres est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice dans les intérêts débiteurs.

Conversion des devises Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation. Les produits et charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de l'exercice.

Impôts sur les bénéfices La méthode axée sur le bilan est utilisée pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Aux termes de cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur et devant être appliqués au bénéfice imposable au cours des exercices pendant lesquels on prévoit résorber ou régler ces écarts temporaires. L'incidence, sur les actifs d'impôts futurs et les passifs

d'impôts futurs, d'une modification des taux d'imposition est comptabilisée dans les charges d'impôts quand la modification est entrée en vigueur ou est pratiquement entrée en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et une provision pour moins-value, s'il y a lieu, est inscrite au titre de tout actif d'impôts futurs s'il est plus probable qu'improbable que l'actif ne sera pas matérialisé.

Avantages sociaux futurs Les coûts et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes de retraite de la société, qui comprennent des avantages complémentaires de retraite, l'invalidité de longue durée et des avantages postérieurs à l'emploi, sont constatés par régularisation d'après des évaluations actuarielles. Ces dernières sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les prévisions les plus probables de la direction quant au taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, au taux des augmentations salariales, à l'âge du départ à la retraite et au taux de croissance prévu des coûts des soins de santé. Les évaluations actuarielles sont effectuées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date d'évaluation. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la valeur marchande à la date d'évaluation. Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées en fonction des taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation, en supposant un portefeuille d'obligations de sociétés AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées.

Le coût des modifications apportées aux régimes et l'excédent du gain actuariel net non amorti ou de la perte actuarielle nette non amortie sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes de retraite, si ce montant est supérieur, au début de l'exercice, sont amortis sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs. La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs, couverts par les régimes de retraite à prestations déterminées, varie de 6 à 17 ans, avec une moyenne pondérée de 13 ans. La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés couverts par d'autres régimes varie de 7 à 13 ans, avec une moyenne pondérée de 11 ans.

Le coût des prestations de retraite aux termes des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite interentreprises est passé en charges à mesure que les cotisations sont versées.

L'actif ou le passif au titre des prestations constituées correspond à la différence cumulative entre le coût et les cotisations à la caisse des régimes et il est comptabilisé dans les postes Autres actifs et Autres passifs.

Régime d'options sur actions La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération et un passif relativement aux options sur actions des employés, qui prévoient le règlement en actions ou à la plus-value des actions en espèces au gré de l'employé, en se servant de la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, le passif au titre de la rémunération à base d'actions est l'excédent du cours des actions ordinaires sur le prix d'exercice des options sur actions. La variation d'un exercice à l'autre du passif au titre de la rémunération à base d'actions est constatée dans le bénéfice d'exploitation, selon la période d'acquisition réglementaire.

La société constate les options sur actions, attribuées avant le 30 décembre 2001, dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires, comme des opérations en capital. La contrepartie versée par les employés à l'exercice de ce type d'options sur actions est créditée au capital-actions ordinaires. Ce type d'options sur actions a été attribué pour la dernière fois en 2001 et représente approximativement 2,9 % de toutes les options en cours en fin d'exercice.

Régime d'unités d'actions temporairement incessibles La société constate un coût de rémunération dans le bénéfice d'exploitation pour chaque unité d'actions temporairement incessible attribuée et dont la valeur est égale au cours d'une action ordinaire de Loblaw à la date à laquelle les unités d'actions temporairement incessibles sont attribuées à chaque participant, selon une répartition proportionnelle sur la période de rendement, et elle effectue des rajustements pour tenir compte des variations du cours jusqu'à la fin de la période de rendement. L'effet cumulatif des variations du cours est imputé au bénéfice d'exploitation pendant la période au cours de laquelle celles-ci surviennent.

Régime d'actionnariat à l'intention des employés (« RAE ») La société maintient un RAE qui permet aux employés d'acquérir des actions ordinaires de la société par le biais de retenues salariales régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. La société verse au régime une cotisation supplémentaire équivalente à 25 % (15 % en 2004) de la cotisation de chaque employé, cotisation qui est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation comme un coût de rémunération dès qu'elle est versée.

Régime d'unités d'actions différées Des membres du Conseil d'administration de la société peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs avances sur salaire et leurs honoraires annuels sous forme d'unités d'actions différées qui sont comptabilisées selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, le passif au titre de la rémunération se rapportant aux unités d'actions différées correspond à l'excédent du cours de l'action ordinaire sur la valeur initiale de l'unité d'actions différées. La variation d'un exercice à l'autre du passif au titre des unités d'actions différées est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation comme coût de rémunération.

Estimations et hypothèses L'établissement des états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, les connaissances optimales que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours et sur des activités qui pourraient être entreprises à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Certaines estimations, comme celles relatives à l'évaluation des stocks, aux écarts d'acquisition, aux impôts sur les bénéfices, à la taxe sur les produits et services et aux taxes de vente provinciales et ainsi qu'aux avantages sociaux futurs, dépendent de jugements subjectifs ou complexes sur des questions pouvant être incertaines et les changements dans ces estimations pourraient toucher de manière substantielle les états financiers consolidés.

Informations correspondantes de l'exercice précédent Certaines informations correspondantes de l'exercice précédent ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Note 2. Entités à détenteurs de droits variables

Avec effet le 2 janvier 2005, la société a mis en application la NOC-15 de façon rétroactive et sans retraitement des exercices antérieurs; par conséquent, la société consolide les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle par la détention de la majorité des droits de vote ainsi que toutes les EDDV dont elle est le principal bénéficiaire.

Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une entité à détenteurs de droits variables soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire s'il détient des droits variables qui l'exposent à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux.

Dans le cadre de la mise en application de la NOC-15, la société a déterminé les principales EDDV suivantes :

Franchisés indépendants La société conclut différents types de contrats de franchisage aux termes desquels le franchisé indépendant est généralement tenu d'acheter ses stocks auprès de la société et de verser certaines redevances en contrepartie des services fournis par la société et des droits d'utilisation de certaines marques de commerce et licences détenues par la société. De façon générale, les franchisés indépendants louent le terrain et le bâtiment auprès de la société et, s'ils sont admissibles, ils peuvent obtenir du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied afin qu'ils puissent acheter plus facilement la plupart de leurs stocks et de leurs immobilisations, principalement des agencements et du matériel. Ces fiducies sont administrées par une grande banque canadienne. Aux termes de certains contrats de franchisage, la société peut également louer du matériel aux franchisés indépendants. Les franchisés indépendants peuvent également obtenir du financement en contractant des marges de crédit d'exploitation auprès d'institutions financières traditionnelles ou en procédant à l'émission d'actions privilégiées ou de billets à payer à la société. La société surveille la situation financière de ses franchisés indépendants et constitue des provisions pour pertes ou moins-value estimatives à l'égard de ses débiteurs, de ses billets à recevoir ou de ses placements, le cas échéant. Dans le cadre de la mise en application de la NOC-15, la société a déterminé que 121 de ses franchisés indépendants réunissaient les caractéristiques d'une EDDV exigeant leur consolidation par la société conformément à la NOC-15.

Accord d'entreposage et de distribution La société a conclu un accord d'entreposage et de distribution avec une tierce entité aux termes duquel cette dernière doit fournir à la société des services de distribution et d'entreposage depuis une installation spécialisée. La société ne détient aucune participation dans cette tierce entité; toutefois, compte tenu des modalités de l'accord conclu avec celle-ci, la société a déterminé que cette tierce entité réunissait les caractéristiques d'une EDDV et qu'elle devait donc la consolider. Étant donné la structure des honoraires établie avec cette tierce partie, l'incidence de la consolidation de l'entité d'entreposage et de distribution a été négligeable.

Par conséquent, la société a inclus les résultats de ces franchisés indépendants et de cette tierce entité qui lui fournit des services de distribution et d'entreposage dans ses états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés avec effet le 2 janvier 2005.

Le tableau qui suit donne le détail des montants qui ont été comptabilisés au moment de la mise en application de la nouvelle norme ainsi que son incidence sur le bilan d'ouverture consolidé au 2 janvier 2005. Ce tableau reflète également l'incidence des franchisés indépendants et du tiers fournisseur de services d'entreposage et de distribution, comme suit :

Bilan consolidé condensé au 2 janvier 2005

	Bilan consolidé condensé compte non tenu de l'incidence de la NOC-15	Incidence de la mise en application de la NOC-15	Bilan consolidé condensé compte tenu de l'incidence de la NOC-15
Espèces et quasi-espèces	549 \$	20 \$	569 \$
Placements à court terme	275		275
Débiteurs	665	(73)	592
Stocks	1 821	78	1 899
Autres actifs à court terme	113	4	117
Total de l'actif à court terme	3 423	29	3 452
Immobilisations	7 113	136	7 249
Écarts d'acquisition	1 621	3	1 624
Autres actifs	792	(51)	741
Total de l'actif	12 949 \$	117 \$	13 066 \$
Total du passif à court terme	3 133 \$	48 \$	3 181 \$
Dette à long terme	3 935	96	4 031
Autres passifs	467	(8)	459
Part des actionnaires sans contrôle		10	10
Total du passif	7 535	146	7 681
Capital-actions ordinaires	1 192		1 192
Bénéfices non répartis	4 222	(29)	4 193
Total du passif et des capitaux propres	12 949 \$	117 \$	13 066 \$

L'incidence de la NOC-15 sur le bilan d'ouverture consolidé est expliquée de façon plus détaillée ci-après :

- Comptabilisation d'une charge unique, après impôts, de 29 \$ (déduction faite des impôts sur les bénéfices de 12 \$) au moment de la mise en application de la norme. Cette charge découle principalement du report de la constatation de la marge bénéficiaire non réalisée jusqu'au moment de la vente des stocks connexes des franchisés indépendants à leurs clients, de l'excédent des pertes cumulées des franchisés indépendants sur la provision pour créances douteuses constatée antérieurement par la société et de la contrepassation des redevances de franchise initiales qui étaient à l'origine constatées au moment de la vente de franchises à des tiers.

- Élimination des sommes à recevoir des franchisés indépendants et des placements en actions privilégiées des franchisés indépendants au moment de la consolidation; comptabilisation des espèces et quasi-espèces, des stocks et des immobilisations financés au moyen de la dette à long terme (dont une tranche vient à échéance à moins de un an).
- Augmentation des immobilisations et du total du passif à court terme relativement à l'entité d'entrepôt et de distribution.
- Constatation d'un montant au titre de la part des actionnaires sans contrôle représentant les capitaux propres des actionnaires ordinaires dans les EDDV en cause.

Au 31 décembre 2005, 123 des magasins franchisés indépendants de la société satisfaisaient aux critères d'une EDDV et ont été consolidés aux termes de la NOC-15.

L'incidence de la consolidation de ces EDDV sur le bilan consolidé au 31 décembre 2005 n'a pas différé de façon marquée de l'incidence sur le bilan d'ouverture consolidé présenté ci-dessus. L'incidence sur l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 porte surtout sur une augmentation de 1,5 % du chiffre d'affaires. L'incidence sur le bénéfice net de base par action ordinaire de 2005 s'est traduite par une baisse d'environ 3 cents.

La consolidation de ces EDDV par la société n'entraîne aucune modification du risque d'ordre fiscal, du risque juridique ni du risque de crédit auxquels elle est exposée, ni ne fait en sorte que la société doive s'acquitter des obligations des tierces parties.

Fiducie indépendante La société a également déterminé qu'elle détenait des droits variables, par voie d'une lettre de crédit de soutien, dans une fiducie indépendante à laquelle elle a recours pour la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC. Dans le cadre de ces opérations de titrisation, la Banque PC vend une partie de ces sommes à recevoir sur cartes de crédit à la fiducie indépendante en contrepartie d'une somme d'argent. Bien que cette fiducie indépendante ait été désignée comme étant une EDDV, il a été déterminé que la société n'en était pas le principal bénéficiaire et que, par conséquent, la société n'était pas tenue de la consolider. Le risque maximal de perte auquel la société est exposée du fait de sa participation dans cette fiducie indépendante est présenté aux notes 8 et 19.

Note 3. Charges de restructuration et autres charges

En 2005, après une analyse poussée de son réseau d'approvisionnement, la direction de la société en a approuvé un vaste plan de restructuration à l'échelle nationale. Ce plan devrait permettre de minimiser les coûts d'exploitation futurs, de faciliter l'acheminement des produits, d'offrir de meilleurs services aux magasins et de permettre davantage à la société d'atteindre les niveaux d'efficacité de l'exploitation escomptés. Ce plan comporte la fermeture de six centres de distribution et le transfert de certaines activités vers les nouveaux centres de distribution. Le transfert des activités de distribution de la marchandise générale vers une nouvelle installation détenue et exploitée par un tiers à Pickering, en Ontario, a été en majeure partie terminé à la fin de 2005. De plus, un nouveau centre de distribution destiné à la distribution alimentaire devrait ouvrir vers la fin de 2007 ou le début de 2008 à Ajax, en Ontario. De telles mesures devraient toucher environ 1 400 postes dans le réseau d'approvisionnement. Le plan de restructuration doit en principe être terminé d'ici la fin de 2007 ou le début de 2008 et le total des coûts y afférents est évalué à environ 90 \$. De cette somme, environ 57 \$ ont trait aux prestations de cessation d'emploi des employés, qui comprennent des prestations de départ et des coûts supplémentaires au titre de régimes de retraite liés à la mise à pied d'employés, 13 \$ sont imputables à la dépréciation d'immobilisations et à l'amortissement accéléré des actifs inhérents à la restructuration et 20 \$ sont consacrés à la fermeture des installations et d'autres coûts directement attribuables au plan de restructuration. En 2005, la société a comptabilisé des coûts de restructuration de 62 \$ conformément à ce plan.

De plus, la société a regroupé plusieurs services d'administration et d'exploitation en provenance de tout le sud de l'Ontario au sein d'un nouveau centre de services et siège social à Brampton, en Ontario, et elle a réorganisé les groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation, qui comprenaient le transfert des activités de la marchandise générale de Calgary, en Alberta, au nouvel édifice. Les charges constatées en 2005 s'élèvent à 24 \$. Ces activités de réorganisation ont essentiellement pris fin à la clôture de 2005.

Le tableau qui suit résume les coûts constatés et les paiements au comptant effectués en 2005 de même que le passif net correspondant au 31 décembre 2005 :

	Prestations de cessation d'emploi	Coûts de fermeture des installations et autres coûts	Total du passif net	Dépréciation d'immobilisations et amortissement accéléré	Total
Coûts constatés en 2005 :					
Réseau d'approvisionnement	45 \$	6 \$	51 \$	11 \$	62 \$
Déménagement des bureaux et réorganisation des fonctions de soutien à l'exploitation	6	15	21	3	24
	51 \$	21 \$	72 \$	14 \$	86 \$
Paiements au comptant en 2005 :					
Réseau d'approvisionnement	7 \$	6 \$	13 \$		
Déménagement des bureaux et réorganisation des fonctions de soutien à l'exploitation	3	15	18		
	10 \$	21 \$	31 \$		
Passif net au 31 décembre 2005	41 \$	– \$	41 \$		
Comptabilisé dans le bilan consolidé comme suit :					
Autres actifs ¹⁾ (note 13)	9 \$		9 \$		
Créiteurs et charges à payer	7		7		
Autres passifs (note 15)	25		25		
Passif net au 31 décembre 2005	41 \$		41 \$		

1) Représente les coûts du régime de retraite à prestations déterminées.

Note 4. Taxe sur les produits et services (« TPS ») et taxes de vente provinciales (« TVP »)

En 2005, la société a inscrit une charge relativement à la vérification effectuée par l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») à l'égard de la TPS appliquée à certains produits vendus entre 2000 et 2002, sur lesquels la TPS appropriée n'a pas été facturée ni versée ainsi qu'à la cotisation envisagée par l'ARC. À la lumière de la cotisation envisagée, la société a évalué et estimé les passifs éventuels afférents à la TPS et aux TVP dans d'autres secteurs de ses activités pour diverses périodes allant jusqu'à la fin de 2004. Par conséquent, une charge de 40 \$ a été imputée au bénéfice d'exploitation au troisième trimestre. Ce montant correspond à la meilleure estimation des passifs d'impôts éventuels dont la direction a actuellement connaissance. Environ 15 \$ de ce montant a été réglé au cours du quatrième trimestre. Le montant résiduel final à payer sera fonction de l'issue des vérifications effectuées par les diverses autorités fiscales ou des règlements accordés par celles-ci et, par conséquent, le montant final pourrait différer du montant estimatif. La direction continuera d'évaluer le montant à payer résiduel au fil de chacune des étapes menant à un règlement avec les différentes autorités fiscales et elle rajustera le montant à payer résiduel en conséquence.

Note 5. Intérêts débiteurs

	2005	2004
Intérêts sur la dette à long terme	290 \$	290 \$
Intérêts sur les instruments financiers dérivés	(6)	(30)
Intérêts nets à court terme	(11)	
Montant capitalisé au titre des immobilisations	(21)	(21)
Intérêts débiteurs	252 \$	239 \$

L'intérêt net versé en 2005 s'élève à 263 \$ (254 \$ en 2004).

Note 6. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

	2005	2004
Bénéfice net	746 \$	968 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	274,2	274,3
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions (en millions)	0,8	1,6
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	275,0	275,9
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	2,72 \$	3,53 \$
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions par action ordinaire (en dollars)	(0,01)	(0,02)
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	2,71 \$	3,51 \$

À la fin de 2005, il y avait 2 254 639 options sur actions en circulation au prix d'exercice moyen pondéré de 69,578 \$ l'action ordinaire qui n'ont pas été constatées dans le calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire étant donné que les prix d'exercice des options sur actions étaient supérieurs au cours du marché moyen des actions ordinaires en 2005.

Note 7. Espèces, quasi-espèces et placements à court terme

À la fin de l'exercice, la société disposait de 837 \$ (819 \$ en 2004) constitués d'espèces, de quasi-espèces et de placements à court terme détenus par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de la société à la Barbade. Les produits de 27 \$ (14 \$ en 2004) tirés des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme ont été comptabilisés dans les intérêts nets à court terme.

La société a constaté une perte de change non réalisée de 31 \$ (65 \$ en 2004) par suite de la conversion de ses espèces, quasi-espèces et placements à court terme, libellés en dollars américains, dont 31 \$ (45 \$ en 2004) ont trait aux espèces et quasi-espèces. La perte découlant de la conversion des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme est compensée par la constatation dans le bénéfice d'exploitation d'un gain de change non réalisé sur les swaps de devises. Une somme à recevoir cumulative et non réalisée découlant des taux de change de 168 \$ (155 \$ en 2004) relativement à ces swaps de devises est constatée dans les autres actifs au bilan.

Note 8. Sommes à recevoir sur cartes de crédit

La société, par l'entremise de la Banque PC, procède à la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits dans ces sommes à recevoir à une fiducie indépendante et n'exerce aucun contrôle sur la gestion et l'administration de cette fiducie ni sur ses actifs. Lorsque la Banque PC vend des sommes à recevoir sur cartes de crédit lors d'une opération de titrisation, elle conserve des droits dans les sommes à recevoir titrisées, qui correspondent au droit à des rentrées futures, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de toutes les sommes à recevoir sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des sommes à recevoir sur cartes de crédit vendues à la fiducie.

En 2005, des sommes à recevoir sur cartes de crédit de 225 \$ (227 \$ en 2004) ont été titrisées par la vente d'une partie du total des droits dans ces sommes à recevoir à une fiducie indépendante, donnant lieu à une perte nette nominale (gain net nominal en 2004) sur la vente initiale, compte tenu d'un passif de gestion de 1 \$ (1 \$ en 2004). Des passifs de gestion s'élevant à 13 \$ (11 \$ en 2004) ont été passés en charges au cours de l'exercice et la juste valeur des passifs de gestion constatés en fin d'exercice se chiffre à 8 \$ (7 \$ en 2004). Le recours de la fiducie à l'égard des actifs de la Banque PC se limite aux droits conservés de la Banque PC et est de plus appuyé par la société par une lettre de crédit de soutien correspondant à 9 % (15 % en 2004) du montant titrisé.

	2005	2004
Sommes à recevoir sur cartes de crédit	1 257 \$	950 \$
Montant titrisé	(1 010)	(785)
Sommes à recevoir sur cartes de crédit, montant net	247 \$	165 \$
Antécédents de pertes sur créances, montant net	5 \$	4 \$

Le montant net des antécédents de pertes sur créances, de 5 \$ (4 \$ en 2004), comprend des pertes sur créances de 33 \$ (23 \$ en 2004) sur le portefeuille total de sommes à recevoir sur cartes de crédit, déduction faite de pertes sur créances de 28 \$ (19 \$ en 2004) relatives aux sommes à recevoir sur cartes de crédit titrisées. Le tableau qui suit présente les hypothèses économiques clés utilisées pour calculer les droits conservés à la date de titrisation pour les titrisations réalisées en 2005. Le tableau indique également la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à une variation défavorable immédiate de 10 % et de 20 % de ces hypothèses économiques clés en 2005. L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations simultanées de plusieurs hypothèses clés. Toute variation d'un facteur pourrait entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	2005	10 %	Variation des hypothèses 20 %
Valeur comptable des droits conservés	5 \$		
Taux de paiement (mensuel)	46,0 %		
Durée de vie moyenne pondérée (années)	0,6		
Pertes prévues sur créances (annuellement)	3,0 %	(0,5)\$	(1,0)\$
Taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie résiduels (annuellement)	14,0 %	(1,6)\$	(3,1)\$

Les détails sur les rentrées de fonds tirées de la titrisation se ventilent comme suit :

	2005	2004
Produit tiré de nouvelles titrisations	225 \$	227 \$
Rentrées nettes de fonds tirées des droits conservés	106 \$	83 \$

En octobre 2005, Eagle Credit Card Trust (« Eagle »), fiducie indépendante, a été constituée dans le but d'émettre des billets adossés à des sommes à recevoir sur cartes de crédit provenant de la Banque PC et dont elle assure la gestion. Postérieurement à la fin de l'exercice, Eagle a émis pour 500 \$ de billets à 5 ans, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,5 %, venant à échéance en 2011, pour financer l'achat de sommes à recevoir sur cartes de crédit d'une fiducie indépendante, titrisées antérieurement par la Banque PC. Cette dernière continuera de fournir les services de gestion des sommes à recevoir sur cartes de crédit au nom de Eagle mais ne touchera pas de rémunération pour la gestion et possède des droits conservés dans les sommes à recevoir titrisées correspondant à des droits sur les rentrées futures une fois que les obligations envers les investisseurs auront été remplies. Conformément aux PCGR du Canada, les états financiers de Eagle ne seront pas consolidés avec ceux de la société.

Note 9. Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif de la société figurant dans les états consolidés des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'imposition de base réglementaire moyen pondéré fédéral et provincial canadien pour les raisons suivantes :

	2005	2004
Taux d'imposition de base réglementaire moyen pondéré fédéral et provincial canadien	34,4 %	34,9 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Bénéfice dans des compétences dont les taux d'imposition diffèrent des taux réglementaires canadiens	0,5	(2,0)
Montants non imposables	(0,7)	(0,7)
Impôt des grandes sociétés	0,5	0,7
Incidence des modifications des taux d'imposition prévus par la loi sur les soldes d'impôts futurs	0,3	
Effet de l'issue favorable de certaines questions fiscales touchant un exercice précédent et autre	(0,2)	(1,4)
Taux d'imposition effectif	34,8 %	31,5 %

Le montant net des impôts sur les bénéfices payés en 2005 s'est élevé à 387 \$ (400 \$ en 2004).

Les soldes des impôts futurs ont été rajustés pour tenir compte des modifications des taux d'imposition réglementaires dans certaines provinces, en 2005, ce qui a donné lieu à l'imputation d'un montant de 3 \$ à la charge d'impôts futurs. En 2004, la société a constaté une réduction de 14 \$ de la charge d'impôts en raison de l'issue favorable de certaines questions fiscales touchant un exercice précédent.

L'incidence sur les impôts sur les bénéfices des écarts temporaires qui ont donné lieu à une partie importante des actifs (passifs) d'impôts futurs se présente comme suit :

	2005	2004
Créditeurs et charges à payer	55 \$	56 \$
Autres passifs	86	90
Immobilisations	(278)	(222)
Autres actifs	(64)	(55)
Autre	36	28
Passifs d'impôts futurs nets	(165)\$	(103)\$

	2005	2004
Présentés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôts futurs à court terme	72 \$	81 \$
Passifs d'impôts futurs à long terme	(237)	(184)
Passifs d'impôts futurs nets	(165)\$	(103)\$

Note 10. Immobilisations

	2005			2004		
	Prix coûtant	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Prix coûtant	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette
Propriétés détenues aux fins d'aménagement	442 \$		442 \$	378 \$		378 \$
Propriétés en cours d'aménagement	231		231	290		290
Terrains	1 629		1 629	1 530		1 530
Bâtiments	4 579	835 \$	3 744	4 040	731 \$	3 309
Matériel et agencements	3 589	2 207	1 382	3 057	1 835	1 222
Améliorations aux bâtiments et locatives	647	290	357	656	276	380
	11 117	3 332	7 785	9 951	2 842	7 109
Bâtiments et matériel loués aux termes de contrats de location-acquisition	95	95	–	95	91	4
	11 212 \$	3 427 \$	7 785 \$	10 046 \$	2 933 \$	7 113 \$

Des charges relatives à la dépréciation et à l'amortissement accéléré des immobilisations de 7 \$ (22 \$ en 2004) ont été constatées dans le bénéfice d'exploitation. Un montant supplémentaire de 14 \$ a été constaté en 2005 dans les charges de restructuration et autres charges à l'égard principalement du plan de restructuration des activités liées au réseau d'approvisionnement, à l'échelle nationale (voir la note 3). La majorité des charges engagées en 2004 sont le résultat du repositionnement du portefeuille des bannières en Ontario, au Canada. Les justes valeurs ont été établies selon le cours du marché, le cas échéant, des offres d'achat indépendantes, lorsqu'il y en avait, ou les prix fixés pour des actifs semblables.

Note 11. Écarts d'acquisition

Dans le cours normal de ses activités, la société peut, à l'occasion, faire l'acquisition de magasins franchisés et les convertir en magasins détenus par la société. En 2005, la société a acquis 7 magasins franchisés (5 magasins franchisés en 2004). Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, les résultats des entreprises acquises ayant été inclus dans les états financiers consolidés de la société à partir de la date d'acquisition. La juste valeur des actifs nets acquis comprend un montant nominal d'immobilisations (montant nominal en 2004) et d'autres actifs, principalement des stocks de 3 \$ (2 \$ en 2004) et des écarts d'acquisition de 3 \$ (6 \$ en 2004), pour une contrepartie en espèces de 5 \$ (6 \$ en 2004), déduction faite d'une somme de 1 \$ (2 \$ en 2004) à recevoir des magasins franchisés.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005 comprend des écarts d'acquisition de 4 \$ des franchisés indépendants qui ont été consolidés conformément à la NOC-15.

En 2005, la société a réduit ses écarts d'acquisition de 41 \$ à la suite de l'issue favorable de certaines questions fiscales comptabilisées antérieurement dans le cadre de la répartition du prix d'achat de Provigo inc.

La société a effectué le test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition et elle a établi que la valeur comptable des écarts d'acquisition n'avait pas subi de dépréciation.

En 2004, Westfair Foods Ltd. (« Westfair »), filiale de la société, a racheté ses actions de catégorie A au prix de 350 \$ l'action, pour une contrepartie en espèces de 8 \$. Auparavant, la part des actionnaires sans contrôle relative à ces actions de catégorie A était comprise dans les autres passifs. Cette opération a été comptabilisée à titre d'acquisition progressive de Westfair, ce qui a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition de 8 \$ par la société.

Note 12. Autres actifs

	2005	2004
Placements dans des franchises et autres sommes à recevoir	194 \$	323 \$
Actifs au titre des prestations constituées (note 13)	139	106
Sommes à recevoir au titre des contrats à terme de capitaux propres non réalisées (note 18)	30	109
Sommes à recevoir au titre des swaps de devises non réalisées (notes 7 et 18)	168	155
Frais reportés et autres	157	99
	688 \$	792 \$

Note 13. Avantages sociaux futurs

La société propose un certain nombre de régimes de retraite, qui comprennent des régimes de retraite enregistrés à prestations déterminées par capitalisation, des régimes complémentaires par capitalisation partielle offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Certaines obligations de la société envers ces ententes à l'égard de ces régimes complémentaires sont garanties par une lettre de crédit de soutien émise par une importante banque canadienne. Ses régimes de retraite à prestations déterminées sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière.

La société propose également d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi et un régime d'assurance invalidité de longue durée couvrant certains de ses employés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont des régimes par capitalisation partielle essentiellement non contributifs qui prévoient des prestations d'assurance-maladie, d'assurance-vie et d'assurance de soins dentaires. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont offerts aux employés admissibles selon leur âge au moment de leur départ à la retraite tandis que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont offerts aux employés admissibles en congé d'invalidité de longue durée. Dans le cas de la majorité des régimes d'assurance-maladie à la retraite proposés aux récents et aux futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date d'évaluation.

Les plus récentes évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations déterminées effectuées aux fins de la capitalisation (« évaluations de capitalisation ») ont été établies au 31 décembre 2003 pour tous les régimes, sauf pour ce qui est de deux régimes de moindre envergure pour lesquels cette évaluation a été établie au 31 décembre 2004. La société est tenue de présenter des évaluations de capitalisation au moins une fois tous les trois ans; par conséquent, la prochaine évaluation de capitalisation est requise aux 31 décembre 2006 et 2007, respectivement.

Le total des paiements au comptant versés par la société en 2005, constitués des cotisations versées aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises, au régime d'invalidité longue durée ainsi que des prestations versées directement aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation partielle et autres régimes par capitalisation partielle, s'élève à 134 \$ (105 \$ en 2004).

Le montant total estimatif des cotisations versées en 2006 aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation et au régime d'assurance invalidité de longue durée par capitalisation s'établit à 77 \$ et il pourrait varier lorsque les évaluations actuarielles seront achevées. La société prévoit également de verser, en 2006, des cotisations aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises ainsi que des prestations directes aux prestataires des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation partielle et des autres régimes par capitalisation partielle.

Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres régimes de la société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	2005			2004		
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total
Actifs des régimes						
Juste valeur au début de l'exercice	838 \$	35 \$	873 \$	771 \$	30 \$	801 \$
Rendement réel des actifs des régimes	98	2	100	74	1	75
Cotisations de l'employeur	61	22	83	42	18	60
Cotisations facultatives des employés	2		2	2		2
Prestations versées	(53)	(17)	(70)	(49)	(14)	(63)
Autre	(2)		(2)	(2)		(2)
Juste valeur à la fin de l'exercice	944 \$	42 \$	986 \$	838 \$	35 \$	873 \$
Obligations au titre des prestations constituées						
Solde au début de l'exercice	937 \$	181 \$	1 118 \$	887 \$	190 \$	1 077 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	37	4	41	33	4	37
Intérêts débiteurs	60	11	71	56	11	67
Prestations versées	(53)	(17)	(70)	(49)	(14)	(63)
Perte actuarielle	173	64	237	11	1	12
Modifications des régimes/ coûts des services passés		2	2	1	(11)	(10)
Prestations contractuelles de cessation d'emploi ²⁾	9		9			
Gains de compression ³⁾	(6)	(2)	(8)			
Autre	(2)		(2)	(2)		(2)
Solde à la fin de l'exercice	1 155 \$	243 \$	1 398 \$	937 \$	181 \$	1 118 \$
Déficit des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes	(211)\$	(201)\$	(412)\$	(99)\$	(146)\$	(245)\$
Coût non amorti des modifications des régimes/ coûts des services passés	6	(7)	(1)	6	(9)	(3)
Perte actuarielle nette non amortie	271	128	399	137	70	207
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	66 \$	(80)\$	(14)\$	44 \$	(85)\$	(41)\$
Comptabilisé comme suit dans les bilans consolidés :						
Autres actifs (note 12)	102	37	139	78	28	106
Autres passifs (note 15)	(36)	(117)	(153)	(34)	(113)	(147)
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	66 \$	(80)\$	(14)\$	44 \$	(85)\$	(41)\$

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'invalidité de longue durée.

2) Les prestations contractuelles de cessation d'emploi résultent du plan de restructuration des activités du réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale et elles ont été constatées au poste Charges de restructuration et autres charges. Voir la note 3.

3) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes sur lesquels le plan de restructuration du réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale a eu une incidence ont été réévalués le 31 mars 2005 et les coûts postérieurs au 1^{er} avril 2005 ont été établis selon un taux d'actualisation de 5,75 % ce qui a donné lieu à une incidence négligeable sur le bénéfice net et à des gains de compression, lesquels ont été contrebalancés par des pertes actuarielles non amorties relatives à ces régimes.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants à l'égard des régimes dont les obligations au titre des prestations constituées sont supérieures aux actifs des régimes :

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	944 \$		773 \$	
Obligations au titre des prestations constituées	1 155	202 \$	873	151 \$
Déficit	211 \$	202 \$	100 \$	151 \$

La moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles annuelles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations constituées à la date d'évaluation du 30 septembre et le coût net au titre des prestations déterminées était la suivante :

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,25 %	5,2 %	6,25 %	6,1 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	
Coût net au titre des prestations déterminées				
Taux d'actualisation ¹⁾	6,25 %	6,1 %	6,25 %	6,0 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	8,0 %	5,5 %	8,0 %	4,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	

1) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes de retraite ont été réévalués le 31 mars 2005 et les coûts postérieurs au 1^{er} avril 2005 ont été établis selon un taux d'actualisation de 5,75 %, ce qui a donné lieu à une incidence négligeable sur le bénéfice net et à des gains de compression, lesquels ont été contrebalancés par des pertes actuarielles non amorties relatives à ces régimes.

Le taux d'augmentation du coût des soins de santé de la société, principalement les coûts des médicaments et autres coûts de services médicaux, est évalué à 10,0 % (9,0 % en 2004) et est censé diminuer pour s'établir à 5,0 % d'ici 2013 (5,0 % d'ici 2004 jusqu'en 2008) et demeurer à ce niveau par la suite.

Au 30 septembre, les actifs des régimes de retraite sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

Pourcentage des actifs des régimes	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Catégorie d'actifs				
Titres de participation	64 %		64 %	
Titres de créance	34 %	99 %	34 %	95 %
Espèces et quasi-espèces	2 %	1 %	2 %	5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Les actifs des régimes de retraite comprennent des actions émises par George Weston limitée (« Weston »), actionnaire majoritaire de la société, d'une juste valeur de 4 \$ au 30 septembre pour chacun des exercices 2005 et 2004. Les actifs des autres régimes ne comprennent aucune action émise par Weston ou Loblaw.

Le coût total net relatif aux régimes de la société et aux régimes de retraite interentreprises se résume comme suit :

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des employés	35 \$	4 \$	31 \$	4 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes	60	11	56	11
Rendement réel des actifs des régimes	(98)	(2)	(74)	(1)
Perte actuarielle	173	64	11	1
Modifications des régimes/coûts des services passés		2	1	(11)
Prestations contractuelles de cessation d'emploi ¹⁾	9			
Coûts des régimes avant les rajustements visant à constater la nature à long terme des coûts des avantages sociaux futurs	179	79	25	4
Différence entre les coûts survenus pendant l'exercice et les coûts comptabilisés pendant l'exercice au titre des éléments suivants :				
Rendement des actifs des régimes	30		13	
Gain (perte) actuariel(le)	(170)	(59)	(7)	5
Modifications des régimes/coûts des services passés		(2)		9
Coût net des régimes à prestations déterminées	39	18	31	18
Coût des régimes à cotisations déterminées	6		6	
Coût des régimes de retraite interentreprises	45		39	
Coût net des régimes	90 \$	18 \$	76 \$	18 \$
Comptabilisé dans l'état consolidé des résultats comme suit :				
Coût au titre des régimes de retraite et des autres régimes	81 \$	18 \$	76 \$	18 \$
Charges de restructuration et autres charges ¹⁾	9			
Coût net des régimes	90 \$	18 \$	76 \$	18 \$

1) Les prestations contractuelles de cessation d'emploi découlent du plan visant à restructurer le réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale et elles ont été comptabilisées au poste Charges de restructuration et autres charges. Voir la note 3.

Sensibilité des hypothèses clés Le tableau qui suit indique les hypothèses clés pour 2005 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des prestations constituées et le coût au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes. Le tableau tient compte de l'incidence sur les coûts des services rendus au cours de l'exercice et les intérêts débiteurs pour le taux d'actualisation et le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations de plusieurs hypothèses clés simultanément. Des variations d'un facteur pourraient entraîner des changements à d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Obligations au titre des prestations constituées	Coûts des régimes de retraite ¹⁾	Obligations au titre des prestations constituées	Coûts des régimes de retraite ¹⁾
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes		8,0 %		
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s.o.	(7)\$	s.o.	
d'une diminution de 1 %	s.o.	7	s.o.	
Taux d'actualisation	5,25 %	6,25 %	5,2 %	6,1 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	(160)\$	(8)\$	(31)\$	(1)\$
d'une diminution de 1 %	186 \$	8 \$	36 \$	3 \$
Taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ²⁾			10,0 %	9,0 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s.o.	s.o.	25 \$	2 \$
d'une diminution de 1 %	s.o.	s.o.	(28)\$	(3)\$

s.o. – sans objet

- 1) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ne s'applique qu'aux coûts des services rendus au cours de l'exercice et aux intérêts débiteurs.
- 2) Diminution graduelle jusqu'à 5,0 % d'ici 2013 en ce qui trait aux obligations au titre des prestations constituées et diminution jusqu'à 5,0 % d'ici 2008 pour le coût des régimes pour s'établir à ce niveau par la suite.

Note 14. Dette à long terme

	2005	2004
Débitures de Provigo Inc.		
Série 1996, 8,70 %, échéant en 2006	125 \$	125 \$
Autre i)	1	5
Billets de Les Compagnies Loblaw limitée		
6,95 %, échéant en 2005 ii)		200
6,00 %, échéant en 2008	390	390
5,75 %, échéant en 2009	125	125
7,10 %, échéant en 2010	300	300
6,50 %, échéant en 2011	350	350
5,40 %, échéant en 2013	200	200
6,00 %, échéant en 2014	100	100
7,10 %, échéant en 2016	300	300
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
– capital	151	151
– incidence du rachat du coupon	(26)	(18)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036 ii)	300	
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Autres éléments au taux d'intérêt moyen pondéré de 7,21 %, échéant de 2006 à 2043	33	43
Prêts exigibles des EDDV iii)	126	
Total de la dette à long terme	4 355	4 151
Moins la tranche échéant à moins de un an	161	216
	4 194 \$	3 935 \$

Le calendrier de remboursement de la dette à long terme selon l'échéance pour les cinq prochains exercices est le suivant : 161 \$ en 2006, 24 \$ en 2007, 406 \$ en 2008, 140 \$ en 2009 et 314 \$ en 2010.

- i) Une somme autre de 1 \$ (5 \$ en 2004) représente la tranche non amortie du redressement de la juste valeur des débetures de Provigo inc. Ce redressement a été comptabilisé dans le cadre de la répartition du prix d'achat de Provigo et calculé à l'aide de l'écart de crédit moyen, applicable à cette date à la durée de vie résiduelle des débetures de Provigo inc. Le redressement est amorti sur la période à courir jusqu'à l'échéance des débetures de Provigo inc.
- ii) En 2005, la société a émis des billets à moyen terme (« BMT ») de 300 \$, portant intérêt au taux de 5,90 %, échéant en 2036 et les BMT de 200 \$ portant intérêt à 6,95 % sont arrivés à échéance et ont été remboursés.
- iii) Conformément aux exigences de la NOC-15, le bilan consolidé au 31 décembre 2005 comprend les prêts exigibles de 126 \$ des EDDV consolidées par la société, dont 23 \$ sont exigibles d'ici un an. Les prêts exigibles représentent un financement obtenu par des franchisés indépendants admissibles par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes qui leur consent des prêts afin qu'ils puissent acheter plus facilement la majeure partie de leurs stocks et immobilisations, principalement du matériel et des agencements. Les prêts exigibles, d'une durée moyenne de sept ans jusqu'à l'échéance, sont remboursables à vue selon certaines circonstances préétablies et garantis en vertu d'un contrat de garantie générale dressé par les franchisés indépendants en faveur de la fiducie de financement indépendante. Le taux d'intérêt est variable et il n'y a aucune pénalité pour le remboursement anticipé des prêts. La fiducie de financement indépendante faisant partie de la structure finance ses activités par l'émission à des bailleurs de fonds tiers de billets à court terme adossés à des créances.

Comme il en est fait mention à la note 19, une importante banque canadienne a produit une lettre de crédit de soutien au profit d'une fiducie de financement indépendante qui équivaut à environ 10 % du montant total du capital des prêts en cours, en tout temps. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien. Dans le cas où un franchisé indépendant ne respecterait pas les modalités de son prêt, la fiducie de financement indépendante peut céder le prêt à la société et tirer des sommes sur cette lettre de crédit de soutien. Aucun montant n'a jamais été tiré sur cette lettre de crédit de soutien.

Note 15. Autres passifs

	2005	2004
Oligations au titre des prestations constituées (note 13)	153 \$	147 \$
Rémunération à base d'actions	13	76
Charges de restructuration et autres charges (note 3)	25	
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales (note 4)	16	
Autre	64	60
	271 \$	283 \$

Note 16. Capital-actions ordinaires (autorisé – nombre illimité)

Les variations des actions ordinaires émises et en circulation au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2005		2004	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaires	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaires
Émises et en circulation au début de l'exercice	274 255 914	1 192 \$	274 829 014	1 194 \$
Émises à l'exercice d'options sur actions (note 17)	25 000	1	3 000	
Rachetées aux fins d'annulation	(226 100)	(1)	(576 100)	(2)
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	274 054 814	1 192 \$	274 255 914	1 192 \$
Nombre moyen pondéré en circulation	274 183 823		274 253 178	

Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») En 2005, la société a racheté aux fins d'annulation 226 100 (576 100 en 2004) de ses actions ordinaires pour la somme de 16 \$ (35 \$ en 2004).

La société a l'intention de renouveler son OPRCNA dans le but de racheter à la Bourse de Toronto jusqu'à 5 % de ses actions ordinaires en circulation ou d'avoir recours à des contrats à terme de capitaux propres dans ce but. En vertu des règles et règlements de la Bourse de Toronto, la société peut racheter ses actions ordinaires au cours du marché à la date de leur rachat.

Note 17. Rémunération à base d'actions (en dollars, sauf indication contraire)

La société maintient divers types de régimes de rémunération à base d'actions décrits ci-après.

Le coût de rémunération de la société constaté dans le bénéfice d'exploitation relativement à son régime d'options sur actions de même que les contrats à terme de capitaux propres connexes et le régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles se répartissent comme suit :

(en millions de dollars)	2005	2004
Coût du régime d'options sur actions	(35)\$	24 \$
Coût des contrats à terme de capitaux propres (note 18)	71	(24)
Coût du régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles	7	
Coût net de la rémunération à base d'actions	43 \$	– \$

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains employés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant l'achat d'un maximum de 20,4 millions d'actions ordinaires; toutefois, la société a établi une directive qui limite en tout temps le nombre d'attributions d'options sur actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à 7 ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles peuvent être exercées au prix désigné pour l'action ordinaire, correspondant à 100 % du cours du marché des actions ordinaires de la société le dernier jour de négociation précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions peut être exercée pour une action ordinaire de la société au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours du marché à la date d'exercice sur le prix de l'option établi.

En 2005, la société, aux termes de son régime actuel d'options sur actions, a attribué 2 247 627 (45 000 en 2004) options sur actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 69,729 \$ (65,453 \$ en 2004) l'action ordinaire, qui prévoient le règlement en actions ou à la plus-value d'actions en espèces, au gré de l'employé.

La plus-value d'actions de 41 millions de dollars (33 millions de dollars en 2004) a été versée à l'exercice de 1 135 221 (985 395 en 2004) options sur actions. En 2005, la société a émis 25 000 (3 000 en 2004) actions ordinaires pour une contrepartie en espèces de 0,9 million de dollars (0,1 million de dollars en 2004) à l'exercice d'options sur actions pour lesquelles elle a comptabilisé un passif de 1 million de dollars (montant nominal en 2004) au titre de la rémunération à base d'actions.

À la fin de l'exercice, la société avait au total 5 305 422 (4 365 958 en 2004) options sur actions en cours, représentant environ 1,9 % (1,6 % en 2004) de ses actions ordinaires émises et en circulation, ce qui était tout à fait conforme à la directive de 5 % de la société. Parmi les 5 305 422 options sur actions en cours, 5 151 682 ont trait aux attributions d'options sur actions qui prévoient un règlement en actions ou à la plus-value d'actions en espèces, au gré de l'employé, et 153 740 ont trait aux attributions d'options sur actions émises avant le 30 décembre 2001, dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires.

La situation et l'activité du régime d'options sur actions de la société se résument comme suit :

	2005		2004	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours au début de l'exercice	4 365 958	45,039 \$	5 407 026	42,533 \$
Attribuées	2 247 627	69,729 \$	45 000	65,453 \$
Exercées	(1 160 221)	36,411 \$	(988 395)	32,440 \$
Perdues par défaut/annulées	(147 942)	59,494 \$	(97 673)	43,201 \$
Options en cours à la fin de l'exercice	5 305 422	56,983 \$	4 365 958	45,039 \$
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	1 701 050	43,251 \$	1 736 769	39,268 \$

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours en 2005			Options pouvant être exercées en 2005	
	Nombre d'options en cours	Moyenne pondérée de la durée contractuelle résiduelle (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré par action
32,000 \$ – 48,500 \$	991 215	1	35,691 \$	938 977	34,978 \$
49,050 \$ – 53,600 \$	2 059 568	4	53,442 \$	745 073	53,208 \$
61,950 \$ – 72,950 \$	2 254 639	6	69,578 \$	17 000	63,805 \$

Après la fin de l'exercice 2005, la société a attribué à 1 employé 48 742 options sur actions aux termes de son régime actuel d'options sur actions, régime qui permet le règlement en actions ou en un montant en espèces correspondant à la plus-value des actions, au gré de l'employé. Le prix d'exercice de ces options est de 54,71 \$ par action ordinaire. Compte tenu des options sur actions attribuées après la fin de l'exercice, le total des options sur actions en circulation représentait environ 2,0 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société.

Régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles La société a adopté un régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles pour certains cadres supérieurs. Le régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles donne à l'employé le droit à un paiement au comptant après la fin de chaque période de rendement, jusqu'à concurrence de trois ans, suivant la date d'attribution. Le paiement des unités d'actions temporairement inaccessibles sera égal au cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Loblaw les trois derniers jours de négociation précédant la fin de la période de rendement des unités d'actions temporairement inaccessibles multiplié par le nombre d'unités d'actions temporairement inaccessibles détenues par l'employé.

En 2005, la société a attribué 393 335 unités d'actions temporairement inaccessibles à 236 employés et 10 151 unités d'actions temporairement inaccessibles ont été annulées. À la fin de l'exercice, il y avait au total 383 184 unités d'actions temporairement inaccessibles en circulation.

Postérieurement à la fin de l'exercice 2005, la société a attribué 644 712 unités d'actions temporairement inaccessibles à 231 employés.

Régime d'actionnariat à l'intention des employés (« RAE ») La société maintient un RAE qui permet aux employés d'acquérir des actions ordinaires de la société par le biais de retenues salariales régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. La société verse au régime une cotisation supplémentaire équivalente à 25 % (15 % en 2004) de la cotisation de chaque employé. Le RAE est géré par une fiducie qui achète les actions ordinaires de la société sur le marché libre au nom des employés de la société. Un coût de rémunération de 5 millions de dollars (2 millions de dollars en 2004) relatif à ce régime a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

Régime d'unités d'actions différées Des membres du Conseil d'administration de la société peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs avances sur salaire et leurs honoraires annuels sous forme d'unités d'actions différées, dont la valeur est déterminée selon le cours du marché des actions ordinaires de la société au moment où les avances sur salaire ou les honoraires annuels de l'administrateur sont gagnés. Dès qu'un administrateur quitte le Conseil, les actions ordinaires auxquelles il a droit, conformément au régime d'unités d'actions différées, seront achetées sur le marché libre en son nom. À la fin de l'exercice, 36 666 (30 908 en 2004) unités d'actions différées étaient en circulation. La variation d'un exercice à l'autre de l'obligation au titre du passif des unités d'actions différées était minime et a été comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

Note 18. Instruments financiers

Les instruments financiers dérivés en cours de la société se résument comme suit :

	Montants nominaux de référence échéant en						2005	2004
	2006	2007	2008	2009	2010	Par la suite	Total	Total
Swaps de devises	11 \$	76 \$	140 \$	31 \$	174 \$	604 \$	1 036 \$	1 114 \$
Swaps de taux d'intérêt (reçus)/payés	(43)\$		240 \$	140 \$	50 \$	50 \$	437 \$	598 \$
Contrats à terme de capitaux propres					117 \$	123 \$	240 \$	236 \$
Contrat à terme d'électricité								16 \$

Swaps de devises La société a recours à des swaps de devises comme couverture à l'égard des fluctuations des taux de change sur une partie de ses actifs libellés en dollars américains, principalement les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme.

La société a eu recours à des swaps de devises visant l'échange de dollars américains de 1,0 milliard de dollars CA (1,1 milliard de dollars CA en 2004), venant à échéance d'ici 2016. Les sommes à recevoir ou à payer au titre des redressements de change découlant de ces swaps de devises sont réglées en espèces à l'échéance. À la fin de l'exercice, une somme à recevoir cumulative et non réalisée de 168 \$ (155 \$ en 2004) découlant du taux de change a été comptabilisée dans les autres actifs.

Swaps de taux d'intérêt La société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer une partie des risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt. La société a eu recours à des swaps de taux d'intérêt visant à convertir un montant nominal de référence net de 437 \$ (598 \$ en 2004) de ses placements à taux variable en placements à taux fixe de 4,76 % (5,80 % en 2004), venant à échéance d'ici 2013.

Contrats à terme de capitaux propres (en dollars) La société conclut des contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques découlant des fluctuations du coût de rémunération à base d'actions à la suite de variations du cours de ses actions ordinaires. À la fin de l'exercice 2005, la société avait des contrats à terme de capitaux propres cumulatifs pour racheter 4,8 millions (4,8 millions en 2004) de ses actions ordinaires au prix moyen à terme de 50,02 \$ (49,25 \$ en 2004), y compris 5,15 \$ (4,38 \$ en 2004) l'action ordinaire d'intérêts débiteurs, déduction faite des dividendes qui ont été constatés dans le bénéfice net et qui seront versés à la cessation. Les contrats à terme de capitaux propres prévoient un règlement en espèces, en actions ordinaires ou un règlement net. La société a inclus un gain cumulatif non réalisé du cours du marché de 30 millions de dollars (109 millions de dollars en 2004) dans les autres actifs relativement à ces contrats à terme de capitaux propres.

Contrat à terme d'électricité La société a conclu un contrat à terme d'électricité afin de minimiser la volatilité des prix de l'électricité et de maintenir une partie de ses coûts d'électricité à des taux se rapprochant de ceux en vigueur en 2001 en Ontario (Canada). Ce contrat à terme d'électricité est d'une durée initiale de trois ans et expire en mai 2005.

Juste valeur des instruments financiers La juste valeur des instruments financiers correspond au montant estimatif que la société recevrait ou aurait à payer si l'accord d'instruments était résilié à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur de chaque type d'instrument financier est estimée d'après les méthodes et hypothèses suivantes en fonction de diverses données sur la valeur du marché et d'autres techniques d'évaluation, selon le cas.

La juste valeur des espèces, des quasi-espèces, des placements à court terme, des débiteurs, de la dette bancaire, des effets commerciaux et des créditeurs et charges à payer se rapprochait de leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme.

L'estimation de la juste valeur des swaps de devises se fondait sur les cours au comptant et les taux d'intérêt à terme et elle se rapprochait de la valeur comptable.

L'estimation de la juste valeur de la dette à long terme se fondait sur la valeur actualisée des flux de trésorerie s'y rapportant, calculée en fonction du taux d'emprunt marginal estimatif de la société pour des dettes ayant des échéances résiduelles identiques.

L'estimation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt se fondait sur la valeur actualisée des flux de trésorerie nets des swaps, calculée en fonction des taux du marché et des taux d'intérêt à terme pour les swaps ayant des échéances résiduelles identiques.

L'estimation de la juste valeur des contrats à terme de capitaux propres, qui se rapprochait de la valeur comptable, a été établie en multipliant le nombre d'actions ordinaires en circulation de la société aux termes des contrats à terme de capitaux propres par l'écart entre le cours du marché de ses actions ordinaires et le prix moyen à terme des contrats à terme en cours à la fin de l'exercice.

En 2004, la juste valeur du contrat à terme d'électricité a été fournie par la contrepartie et se fondait sur les prix d'électricité futurs prévus.

	2005		2004	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Passif au titre de la dette à long terme	4 355 \$	5 027 \$	4 151 \$	4 665 \$
Passif (actif) net des swaps de taux d'intérêt		(11)\$	(2)\$	5 \$
Actif net du contrat à terme d'électricité				3 \$

Risque de contrepartie La société peut être exposée à des pertes si une contrepartie à ses accords d'instruments dérivés financiers manque à ses engagements. La société a cherché à minimiser les risques et les pertes éventuels en concluant des opérations pour ses accords d'instruments dérivés avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité A à long terme accordée par une agence de notation reconnue et en limitant les risques auxquels elle peut s'exposer avec une contrepartie donnée pour ce qui est de ses accords d'instruments financiers dérivés. La société a des politiques, des contrôles et des méthodes de présentation de l'information internes qui exigent l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives, s'il y a lieu, à l'égard de ses opérations sur instruments dérivés. En outre, les montants en capital des swaps de devises et des contrats à terme de capitaux propres sont chacun défalqués par convention et il n'y a aucun risque de perte à l'égard des montants nominaux de référence originaux des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme de capitaux propres.

Risque de crédit L'exposition de la société aux risques de crédit découle des quasi-espèces et des placements à court terme de la société, des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC et des débiteurs des magasins franchisés, associés et indépendants.

Le risque de crédit associé aux quasi-espèces et aux placements à court terme de la société résulte d'un éventuel défaut de remboursement d'un titre par une contrepartie. Ce risque est limité par les politiques et lignes directrices de la société qui stipulent que les émetteurs de titres de placement autorisés doivent avoir obtenu au moins la cote A à long terme d'une agence de notation reconnue et qui précisent les risques minimums et maximums pour des émetteurs particuliers.

Le risque de crédit lié aux sommes à recevoir de la Banque PC et des magasins franchisés, associés et indépendants résulte des pertes pouvant découler d'un éventuel défaut de paiement de la part des consommateurs. Afin de réduire le risque de crédit qui y est associé, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit et gère activement le portefeuille. De plus, ces débiteurs sont répartis parmi un groupe vaste et varié des porteurs de cartes de crédit. La société surveille activement et de façon continue les débiteurs des magasins franchisés, associés et indépendants et perçoit régulièrement des sommes que ceux-ci lui doivent conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Note 19. Eventualités, engagements et garanties

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, mais sans s'y limiter, aux réclamations liées aux garanties des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à l'environnement et à la réglementation. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des administrations fiscales fédérale et provinciales relativement à l'impôt sur les bénéfices, à l'impôt sur le capital et aux impôts indirects et, par conséquent, pourrait faire l'objet d'évaluations ou de redressements.

Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par le biais des polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les présents états financiers consolidés.

La société a des engagements aux termes de divers contrats de location-exploitation. Les versements minimums futurs aux termes des contrats de location-exploitation sont répartis comme suit :

	Montants échéant en						Total 2005	Total 2004
	2006	2007	2008	2009	2010	Exercices ultérieurs jusqu'en 2049		
Versements aux termes de contrats de location-exploitation	192 \$	184 \$	166 \$	146 \$	126 \$	823 \$	1 637 \$	1 400 \$
Revenu prévu provenant de la sous-location	(44)	(37)	(31)	(26)	(19)	(46)	(203)	(296)
Versements nets aux termes de contrats de location-exploitation	148 \$	147 \$	135 \$	120 \$	107 \$	777 \$	1 434 \$	1 104 \$

À la fin de l'exercice, les projets d'immobilisations, notamment la construction, l'agrandissement et la rénovation des bâtiments, et l'achat de biens immobiliers à l'égard desquels la société s'est engagée ont totalisé approximativement 264 \$ (354 \$ en 2004).

La société établit des lettres de crédit de soutien qui sont utilisées pour certaines obligations qui ont trait principalement à des opérations immobilières et à des programmes d'avantages sociaux. Le passif total brut éventuel relatif aux lettres de crédit de soutien s'élève à environ 143 \$ (104 \$ en 2004). D'autres lettres de crédit de soutien ayant trait au programme de financement pour les franchisés de la société et la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC ont été établies comme des garanties et sont expliquées plus en détail dans la section Garanties ci-après.

Garanties La société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 14 « Informations à fournir sur les garanties » :

Lettre de crédit de soutien Une importante banque canadienne a produit une lettre de crédit de soutien au profit d'une fiducie de financement indépendante relativement au programme de titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC. Cette lettre de crédit de soutien pourrait être utilisée advenant une baisse majeure du revenu découlant des sommes titrisées à recevoir sur cartes de crédit ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser la banque pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien. La société estime faible une telle probabilité. Le passif éventuel brut total aux termes de cette entente, qui représente 9 % (15 % en 2004) des sommes à recevoir sur cartes de crédit titrisées, est d'environ 91 \$ (118 \$ en 2004).

Une importante banque canadienne a fourni une lettre de crédit de soutien au montant de 42 \$ (42 \$ en 2004) au profit d'une fiducie indépendante qui offre des prêts aux franchisés de la société pour l'achat de stocks et d'immobilisations, principalement du matériel et des agencements. Le montant de la lettre de crédit de soutien est calculé selon une formule établie et est équivalent à environ 10 % du montant du capital de l'encours des prêts, en tout temps. Dans le cas où un franchisé indépendant ne respecterait pas les modalités de son prêt et où la société n'aurait pas, dans une période déterminée, pris le prêt en charge, ou dans le cas où le prêt n'aurait toujours pas été honoré, la fiducie de financement indépendante peut céder le prêt à la société et tirer des sommes sur cette lettre de crédit de soutien. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien.

Obligations découlant de contrats de location Conformément à des dispositions prises par le passé relativement à certains de ses actifs, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure éventuellement responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le montant estimatif pour un loyer minimum, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, s'élève à 138 \$ (143 \$ en 2004).

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location, dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des ruptures de représentation et des garanties de même que des réclamations futures à l'égard de certains éléments de passif, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Les modalités de ces indemnisations sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. Compte tenu de la nature de ces indemnisations, la société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le montant total maximum du paiement éventuel qu'elle peut être tenue de verser puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximum éventuel et que les montants dépendent de l'issue des événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important en vertu de telles dispositions d'indemnisation.

Note 20. Opérations entre apparentés

L'actionnaire majoritaire de la société, George Weston limitée, et ses sociétés affiliées (autres que la société) sont des apparentés. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les apparentés et à acquitter tous les soldes avec ceux-ci selon les conditions du marché. Les opérations entre apparentés comprennent :

Achats de stocks Les achats de stocks des sociétés apparentées destinés à la revente dans le réseau de distribution de la société représentent environ 3 % (3 % en 2004) du coût des marchandises vendues, frais de vente et d'administration.

Ententes de partage des coûts George Weston limitée a conclu certains contrats avec de tierces parties visant la prestation de services administratifs et généraux y compris des services de télécommunications et de technologies de l'information au nom de la société. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et George Weston limitée portant sur ces coûts, la société a convenu d'assumer sa quote-part des coûts engagés en son nom par George Weston limitée. Les paiements versés par la société à George Weston limitée aux termes des ententes de partage des coûts s'élevaient à environ 22 \$ (21 \$ en 2004).

Immobilier La société loue des immeubles d'une société affiliée à George Weston limitée, essentiellement des bureaux à un prix d'environ 4 \$ (3 \$ en 2004) et un immeuble que la société prévoit aménager dans le futur, moyennant un paiement forfaitaire totalisant 8 \$ versé en 2004.

Emprunts/prêts La société peut, à l'occasion, effectuer un emprunt à court terme auprès de George Weston limitée ou lui consentir un prêt à court terme, au taux du papier commercial. L'encours de ces emprunts était nul à la fin de l'exercice.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que George Weston limitée et ses sociétés affiliées peuvent prendre des décisions qui sont permises ou requises en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées et, en conséquence, peuvent conclure des ententes à cet égard. Ces décisions et les ententes correspondantes n'ont pas d'incidence significative sur la société.

Entente de gestion La société gère, par l'entremise de Glenhuron, certains éléments d'espèces, de quasi-espèces et de placements à court terme des États-Unis pour le compte de filiales en propriété exclusive non canadiennes de George Weston limitée. Les frais de gestion sont fondés sur les taux du marché et compris dans les intérêts débiteurs.

Vente d'un portefeuille de prêts En 2005, Glenhuron a vendu un portefeuille de prêts à long terme à recevoir d'une tierce partie à une filiale en propriété exclusive de George Weston limitée, actionnaire majoritaire de la société. À l'origine, les prêts de ce portefeuille ont été acquis auprès d'institutions financières tierces en 2001. Cette opération a été conclue par Glenhuron dans le cadre de la gestion continue de l'ensemble de son portefeuille de placements.

La contrepartie en espèces de 106 \$ US est fondée sur la juste valeur marchande du portefeuille de prêts et équivaut approximativement à la valeur comptable. Un examen indépendant de l'analyse de l'évaluation a été obtenu par la société afin de s'assurer que la méthode utilisée par Glenhuron pour en arriver à la juste valeur marchande était raisonnable. À la date de la vente, la tranche à court terme de ce portefeuille de prêts, qui s'élève à 13 \$ US, a été comprise dans les débiteurs et la tranche à long terme des prêts de 93 \$ US a été comptabilisée dans les autres actifs.

Glenhuron a conclu une entente avec la filiale de George Weston limitée pour l'administration du portefeuille de prêts.

Contrat à terme d'électricité Conformément à une entente conclue entre la société et George Weston limitée, George Weston limitée a accepté de payer sa part proportionnelle de tous les coûts et passifs liés à son utilisation dans le cadre du contrat à terme d'électricité de la société expiré en 2005.

Note 21. Renseignements supplémentaires

Information sectorielle La société œuvre dans un seul secteur d'exploitation isolable, à savoir le marchandisage, qui comprend principalement l'alimentation ainsi que la marchandise générale et les produits et services pharmaceutiques. Toutes les ventes à des tiers ont été réalisées au Canada et toutes les immobilisations de même que tous les écarts d'acquisition sont attribuables aux activités exercées au Canada.